

Les informations FDC, nationales, évènements du moment.
Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N°36 - Mai 2026

INFOS FDC

2026-2027 : la saison est lancée

Bracelets disponibles à l'accueil à partir du vendredi 29 mai 9h uniquement

Les décisions d'attribution plan de chasse / gestion pour la saison 2026-2027 ont été envoyés par courrier le 13 mai 2026. Votre facture arrivera cette semaine.

Vous pouvez consulter les décisions d'attribution sur votre espace adhérent, grâce au code QR ou via le site Internet.

Un explicatif détaillé sera joint à votre facture.

La feuille d'assemblée générale pour coller vos timbres vous sera donnée à l'accueil de la FDC 35 si vous venez récupérer vos bracelets ou par courrier avec l'envoi de vos bracelets.

⚠ Information importante

Suite à un souci avec le transporteur, les bracelets grand gibier ne seront pas disponibles demain jeudi 28 mai à la FDC 35.

👉 **Merci donc de ne pas vous déplacer.**

📅 **Les bracelets seront disponibles à partir du vendredi 29 mai à 9h.**

Le détail des prélèvements par territoire est consultable sur notre site internet, dans la rubrique « L'actu des prélèvements », et fait l'objet d'une mise à jour hebdomadaire.

Quelques rappels :

Bracelet : participation pour chaque dispositif de marquage de grand gibier de couleur **rose** pour les **sangliers** et de couleur **bleu** pour les **chevreuils et cerfs**.

Nouveauté concernant la mutualisation : toujours applicable dans le cadre du plan de gestion sanglier uniquement : les bracelets sanglier peuvent désormais être mutualisés entre l'ensemble des territoires d'une même commune ainsi qu'avec les territoires attenants des communes voisines (sous réserve que les deux territoires disposent de bracelets sanglier).

ATTENTION : si mutualisation, obligation de l'indiquer sur la carte T.

Qui remplit la carte ?

La personne qui a prélevé le sanglier remplit la carte T et indique son nom ou n° de territoire dans la case "prêté à".

Le prix des bracelets :

- Sanglier fixé à **40 €**
- Chevreuil fixé à **30 €**
- Cerf adulte (CEM, CEM1) et Biche fixés à **250 €**
- Jeune cerf (mâle et femelle) de moins d'un an à **150€**

Ouverture anticipée : sanglier & brocard - 1er juin 2026

Arrêtés préfectoraux en attente de signature.

Sanglier

- Chasse autorisée en battue, à l'affût ou à l'approche.
- La FDC35 recommande de privilégier l'affût et l'approche ; la battue doit rester exceptionnelle.
- Chasse uniquement à la carabine ou à l'arc (fusil interdit).
- Thermique sur arme interdit ; jumelles thermiques autorisées.
- Bracelet obligatoire pour tout prélèvement.

Brocard

- Chasse du brocard uniquement jusqu'au 20 septembre 2026.
- Carabine \geq 1 000 joules à 100 m ou arc obligatoire.
- Lunette thermique sur arme **interdite** **MAIS** jumelles thermiques autorisées.
- Bracelet obligatoire.

Renard

- Tir autorisé uniquement sur les territoires disposant d'un plan de chasse chevreuil ou d'un plan de gestion sanglier.
- Ouverture au **20 septembre 2026** pour les territoires petit gibier uniquement.



Rappel pour la déclaration de vos prélèvements grand gibier




Le bénéficiaire d'un plan de chasse chevreuil, sanglier et/ou cerf est tenu de déclarer l'exécution de son plan dans un délai de 48 heures suivant le prélèvement de l'animal.

3 possibilités pour déclarer vos prélèvements :

1. En scannant le QR code de la carte T à l'aide de l'appareil photo de votre téléphone : vous accédez directement à votre numéro de bracelet. Il vous suffit ensuite de compléter les champs demandés puis de valider.
2. En remplissant le formulaire en ligne via le lien reçu par e-mail.
3. En complétant la carte T à la main, puis en la retournant par courrier à la FDC 35. Aucun affranchissement n'est nécessaire : la carte est pré-timbrée.

Sanction :

L'absence de retour de la carte T constitue une infraction de 3^e classe. Le montant de l'amende encourue est compris entre 68 € et 450 €.

		CARTE DE PRELEVEMENT SAISON 2026 - 2027	
	7A.35337.1	ACCA 55355	
	TEST	Sanglier Indifférencié	
Date de Prélèvement :	/ /	Mâle <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>
Nombre d'animaux vus :		Nombre de chasseurs :	Poids : kg
Mode de chasse :	Battue <input type="checkbox"/>	Tir lors de chantier agricole <input type="checkbox"/>	Affût/Approche <input type="checkbox"/>
			A Courre <input type="checkbox"/>
Nombre de battues réalisées à ce jour :		Nombre de sorties Affût/Approche :	
Milieu Chassé :	Milieu Boisé (Bois sup 20ha) <input type="checkbox"/>	Milieu Ouvert (Plaine, bocage, bois inf 20ha) <input type="checkbox"/>	Autres
Mutualisé <input type="checkbox"/>	Prêté à (nom du territoire)		
RAPPEL : RETOUR OBLIGATOIRE DE CETTE CARTE DANS LES 48 HEURES - INFRACTION DE 3ème Catégorie (68 à 450 €)			

Demande de plan de chasse lièvre 2026-2027
(uniquement pour les adhérents territoriaux)

Uniquement pour les territoires déjà référencés à la FDC 35

Votre demande est à remplir et à renvoyer pour le 1er juin 2026.

Le courrier a été envoyé le 29 avril.



Pour les **nouveaux demandeurs**, vous pouvez retrouver tous les documents nécessaires sur notre site internet :

DOCUMENTHEQUE/ DOCUMENTATION / PLAN DE CHASSE / DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Je télécharge le formulaire

Guichet Unique (service validations) : ouverture en ligne le 3 juin !

Ouverture du guichet unique : mercredi 3 juin - 10 heures (service non ouvert avant, inutile de tenter...)

Vous pourrez dès le 3 juin, vous connecter sur notre site pour obtenir votre validation 2026-2027 par internet.



Comment valider en ligne ?

Il suffit de vous connecter avec votre mail et votre mot de passe que vous aviez utilisé l'an dernier et de suivre la procédure.

Si vous n'avez encore jamais effectué de validation en ligne, vous devez simplement créer votre compte directement sur le site. Des tutoriels sont disponibles afin de vous accompagner dans cette démarche.

Attention : si vous chassez en juin 2026, vous devez conserver la validation 2025-2026 car elle reste valide pour cette période.

Tarifs 2026-2027

Validation départementale 35 sans assurance **157€**

Validation départementale 35 avec assurance **179€**

Validation nationale sans assurance **228.55€**

Validation nationale avec assurance **250.55€**

Chaque tarif inclus le timbre grand gibier

DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER		Campagne de chasse 2026/2027	
AUTRE POSSIBILITE		Coordonnées	
VALIDATION EN LIGNE sur www.fdc35.com		Nom :	
Références du permis de chasser * <input type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Dupliqués de l'OFPR/ONCS <input type="checkbox"/> Document étranger <input type="checkbox"/> Certificat provisoire de capacité		Prénom :	
Numéro : «NomPermis»		Adresse :	
Délivré le : «DatePermis»		Date de naissance :	
Département de délivrance : «Département»		Commune de naissance :	
Par : <input type="checkbox"/> OFPR/ONCS		Date de naissance de naissance :	
Pays : «Pays»		Date de naissance de naissance :	
Dans le cas d'un duplicata délivré par l'OFPR/ONCS (anciennes permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original : N° : Délivré le :		Date de naissance de naissance :	
Autorisation de chasse pour mineur et majeur en tache spéciale par : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Juge des tutelles		Date de naissance de naissance :	
NOM : Prénom :		Date de naissance de naissance :	
Date de naissance :		Date de naissance de naissance :	
Signature		Indiquez tous vos contacts	
Contact		2 ^{ème} prénom :	
Tél :		3 ^{ème} prénom :	
Mobile :		4 ^{ème} prénom :	
Mail :		5 ^{ème} prénom :	
*Souscrire une assurance chasse dans la campagne de votre chasse est OBLIGATOIRE. Attention : il se paie avant pour la responsabilité civile (OCCIPASS) proposée par la FDC35. Les autres assurances complémentaires ne sont possibles que sous conditions d'être préalablement soumise à la BC de Base FDC35. Pour plus d'informations, téléphonez au 06 21 41 35 70 ou par mail à : info@assurancechasse.com		TOUTE ERREUR ENTRAVNE LE BORDON DE VOTRE DOSSIER	
<input type="checkbox"/> Campagne de chasse et si nécessaire les informations mentionnées sur la demande de validation		LE MONTANT (en lettre et en chiffre) de l'ORDRE de votre CHEQUE : « Règle FDC35 »	
<input type="checkbox"/> Choisir le type de validation sur le bon de commande (au verso)		Les SIGNATURES de votre chèque et bon de commande	
<input type="checkbox"/> Attention : Pour valider sur tout territoire français		Avec renseigné votre identité	
<input type="checkbox"/> Attention : Pour chasser en forêt et Villages dans les territoires de chasse délimités par le même document, il faut sur chaque territoire dans les documents les notices de		Envoyer votre bon de commande à : REGIE FDC35 - 2 BEAUREGARD - 35630 SAINT SYMPHORIEN	
<input type="checkbox"/> Souscrire une assurance chasse dans la campagne de votre chasse est OBLIGATOIRE. Attention : il se paie avant pour la responsabilité civile (OCCIPASS) proposée par la FDC35. Les autres assurances complémentaires ne sont possibles que sous conditions d'être préalablement soumise à la BC de Base FDC35. Pour plus d'informations, téléphonez au 06 21 41 35 70 ou par mail à : info@assurancechasse.com			
<input type="checkbox"/> Cocher obligatoirement une case d'avis souhaité chasser la batteuse, et si vous souhaitez un PMA libre			
<input type="checkbox"/> Signer impérativement votre demande de validation			
<input type="checkbox"/> Payer par chèque à l'ordre de « Règle FDC35 »			
<input type="checkbox"/> Assurer validation de permis ne sera délivrée d'accès avant réception			
<input type="checkbox"/> Vous pouvez également effectuer votre VALIDATION EN LIGNE sur notre site www.fdc35.com par carte bancaire (sauf mineur) pour vous ou pour un tiers. Réception de votre validation par mail (e-validation) impression à domicile et sans délai - NOUVEAUX CHASSEURS - Contacter la Fédération pour création de votre compte			
BIEN VERIFIER			

A partir du 1er juillet 2026, c'est la validation 2026-2027 qui est nécessaire.

À réception de votre bon de commande, vous pouvez nous le retourner complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « Régie FDC 35 ».

Rappel : pensez à retourner votre carnet bécasse avant d'effectuer votre validation.

Sans retour du carnet, aucun carnet bécasse ne pourra être délivré pour la saison prochaine.

Aucune validation ne sera effectuée à l'accueil de la FDC.

[Je valide en ligne](#)

[Tuto pour valider en ligne](#)

[Je télécharge le bon de commande](#)

Nouveauté : déclarez vos dégâts de gibier en ligne
(uniquement pour les exploitants agricoles)

Pour faciliter vos démarches, la FDC35 met à votre disposition un service de télédéclaration en ligne pour signaler vos dégâts de grand gibier.

Pourquoi utiliser la télédéclaration ?

- Plus rapide et sans déplacement
- Formulaire simple et intuitif
- Transmission immédiate de votre demande
- Gain de temps pour le traitement des dossiers

À partir du 1er juillet 2026, la télédéclaration devient obligatoire.

Tutoriels, création de compte et déclaration pas à pas sont disponibles sur notre site internet.

En cas de difficulté, l'équipe dégâts reste à votre écoute.

[Je déclare en ligne](#)

[Toutes les infos](#)

[Contact](#)



Formation piégeage sanglier : rendez-vous le 19 juin !



**FORMATION
piégeage
sanglier**



**Vendredi 19 juin
de 9h à 12h
à la FDC35**

Inscription obligatoire

Formulaire disponible sur fdc35.com

Une session de formation piégeage sanglier est organisée le **vendredi 19 juin 2026, de 9h à 12h**, à la Maison de la Chasse :

2, Beauregard 35630 Saint Symphorien.

Pensez à prévoir une tenue adaptée au terrain.

👉 Des places sont encore disponibles, n'hésitez pas à vous inscrire !

Renvoyez le formulaire par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre de FDC35.

Condition : avoir suivi la formation « piégeage » (formation piégeur agréé)

Je m'inscris

En savoir plus

Baguage des Colombidés : mobilisation sur le terrain !

Après une année de pause, le réseau de baguage des colombidés relance ses opérations afin d'améliorer les connaissances sur le pigeon ramier, la tourterelle turque et la tourterelle des bois.

Pour 2026, les nids situés en milieu bocager, à plus de 100 mètres des habitations, sont particulièrement recherchés. Les signalements de nids accessibles près des maisons ou des bâtiments agricoles restent toutefois utiles.

👉 Si vous repérez un nid, merci de nous contacter le plus tôt possible, dès la phase de couvainon. Les jeunes sont bagués environ 10 jours après l'éclosion.

Votre participation est précieuse pour poursuivre ce suivi scientifique indispensable à une meilleure connaissance des espèces.

📞 Contacts :

- D. TANNOUX : 06 89 30 62 25
- C. MANGEARD : 06 85 23 48 96



Photos © D.TANNOUX

Nouveauté : nous récupérons vos cartouches et douilles usagées à la FDC

Chaque année, des milliers de cartouches sont utilisées lors de la chasse et du ball-trap en Ile-et-Vilaine. Si une grande partie est ramassée, certaines restent encore dans la nature et mettent des centaines d'années à se dégrader.

Afin d'éviter cela, la FDC 35 collecte les douilles usagées (plastique et laiton) pour les recycler. **Ce service est proposé à tous ses adhérents.**

Objectifs :

- Réduire les déchets abandonnés dans la nature
- Valoriser les matériaux plastiques et métalliques

Consignes de dépôt :

- Chasseurs : ramener les cartouches usagées en sacs à la FDC 35
- Sociétés de chasse / ball-trap : dépôt en sacs, triés, sans autres déchets (boîtes, bouteilles, etc.)
- Possibilité de déposer également les douilles de carabine usagées

Ce dispositif s'appuie sur notre partenaire de recyclage : e-dechet




INFO EVENEMENT

 **GAME FAIR 2026 : tentez de gagner vos places !**

Le Game Fair en Loir et Cher vous tente ?

En partenariat avec le Game Fair - Salon de la chasse, nous lançons un concours afin d'offrir **2 places** pour une journée au GAME FAIR !

 12 au 14 juin 2026

 Lamotte-Beuvron – Sologne

Pour participer, c'est simple !

Il faut :

- Être abonné au compte Facebook : Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine
- Liker la publication Facebook
- Commenter la publication en invitant un maximum d'amis



(un commentaire = un ami donc plus de chance d'être tiré au sort)

 **BONUS** : partagez ce concours !

Tirage au sort le 5 juin 2025 !

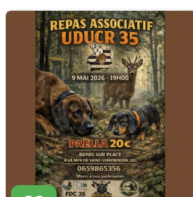
 Bonne chance à tous !
Je partage le concours !

En savoir plus

ANNONCES

Agenda des asso's : plusieurs évènements en ligne, n'hésitez pas à consulter !

L'agenda des asso's



09
Mai

Repas associatif de l'UDUCR 35 - Samedi 9 mai 2025
Ouvert à tous à la MFR de Saint-Symphorien à 19h, Paillasson : 20 €. Réservations : Quentin Pierrot - 06 59 86 53 56
MFR ST SYMPHORIEN, 7 Les Morandais, 35630 Saint-Symphorien



06
Juin

Concours de palets organisé par l'ACC de Dingé
Participez au concours de palets organisé par l'ACC de Dingé le samedi 6 juin 2025 au terrain des sports, route de Tinténiac à Dingé. Un moment convivial ouvert à tous, entre défi sportif et bonne ambiance.



14
Juin

Fête Chasse - Pêche 53
Dimanche 14 juin 2025 - Meslay-du-Maine (53)
Une journée conviviale pour découvrir la chasse, la pêche et le monde rural : animations, démonstrations et plus de 70 équipages au rendez-vous !
MESLAY DU MAINE 53, MESLAY DU MAINE

La Fédération a mis en place **un agenda pour valoriser vos événements locaux** : repas, ball-trap, animations... et plus encore ! Plusieurs événements sont déjà à découvrir.

 Partagez le vôtre par mail :

date, lieu, tarif, affiche et brève description.

 Tous seront publiés sur fdc35.com

Je partage mon évènement

Je consulte l'agenda

Nouveau : tote-bag FDC en vente à l'accueil !



3€

Pratique, résistant et aux couleurs de la FDC 35, notre tote bag est disponible à l'accueil de la FDC 35.

Prix : 3 € seulement !

FNC : De nouvelles recettes vidéo « grand gibier » avec Gueuleton

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en ligne de nouvelles recettes vidéo réalisées en partenariat avec Gueuleton. À travers ces contenus gourmands et conviviaux, ces passionnés de terroir mettent à l'honneur la viande de gibier sauvage, 100 % française et durable, et encouragent sa consommation tout au long de l'année.

Le label « **Gibiers de France** » est ainsi valorisé au travers de recettes de chevreuil, sanglier et cerf, cuisinées dans l'esprit authentique et généreux de Gueuleton.

Déjà relayées sur les réseaux sociaux de la Fédération nationale des chasseurs ainsi que sur ceux de Gueuleton (YouTube, Instagram, TikTok et Facebook), ces vidéos s'inscrivent dans la continuité d'une première série diffusée en décembre dernier, qui avait rencontré un beau succès avec plus de 3 millions de vues.



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

2, Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20
fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !

©2026FDC35. All right reserved. Tous droits réservés
Newsletter réalisée par la FDC35 / C.AUBRY -
Image(s) vidéo(s) utilisée(s) sous licence FDC35- stock.adobe.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)